

Dimanche 3 Mars 1861.

# MESSAGER DE TAITI

*Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.*

MATAHITI 10. — No 9.

TE VEA NO TAITI.

TAPATI LAN MAY.

On s'abonne à l'imprimerie.  
Un an 16 fr.—Six mois 10 fr.—Trois mois 6 fr.  
Payables d'avance.

DIMANCHE 3 MARS 1861.

Aubances 4 fr. la ligne.  
Aubances répétées moitié prix.  
Au comptant.

## SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Promulgation du décret de 13 novembre 1859, concernant l'échange des correspondances entre la France et les Etablissements français de l'Océanie.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — **NOUVELLES LOCALES.** Voyage à l'île de Moorea de M. le Commandant Commissaire impérial.

— Nouveaux STRATEGIERS : Opérations militaires en Chine (traduction taïtienne). — VAUTRES : Géographie physique de l'Océan atlantique (*suite*). — Mouvements du Port. — Mercurelle. — Avis divers. — Tableau d'abatage. — Observations météorologiques.

## PARTIE OFFICIELLE.

**DÉCRET IMPÉRIAL** concernant l'échange des correspondances entre la France et les Etablissements français des îles Marquises, des îles Basses, des îles de la Société, de la Nouvelle-Calédonie, de l'île des Pins et des îles Loyalty.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale impériale des Français, à tous présents et à venir, SALUT.

Vu la convention de poste conclue, le 24 septembre 1856, entre la France et la Grande-Bretagne;

Vu les conventions qui régissent l'échange des correspondances entre l'administration des postes de France et les administrations des postes des Pays-Bas de Belgique, du grand-duché de Luxembourg, de Prusse, de la Cour de Taxco, de Bavière, du grand-duché de Bade, d'Autriche, de Suisse, de Sardaigne, du grand-duché de Toscane, des Etats-Pontificaux, des Dano-Siciles, de Grèce, d'Espagne, de Suède et de Norvège.

Vu les lois des 14 floréal an X et 20 mai 1858;

Vu l'article 4 de la loi du 3 mai 1853;

Vu nos décrets du 26 novembre 1856 et 19 mai 1859, portant décret d'échange des correspondances entre la France et la Martinique, la Guadeloupe, la Guyana française, les îles Saint-Pierre et Miquelon, le Sénégal, l'île de Gorée, l'île de la Réunion, Mayotte et dépendances, Sainte-Marie de Madagascar et les Etablissements français dans l'Inde, par la voie des paquebots anglais;

Sur le rapport de notre ministre des finances et de notre ministre de l'Algérie et des Colonies,

Avons décrété et édicté ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il y aura un échange périodique et régulier de dépêches entre la France et les Etablissements français des îles Marquises, des îles Basses et des îles de la Société par la voie des services étrangers au moyen desquels seront acheminées les correspondances que la Grande-Bretagne échange avec les côtes occidentales de l'Amérique du Sud et par la voie des bâtiments de la marine impériale ou du commerce naviguant entre l'Amérique et l'Australie méridionale.

Il y aura parallèlement un échange périodique et régulier de dépêches entre la France et les Etablissements français de la Nouvelle-Calédonie, de l'île des Pins et des îles Loyalty, par la voie des services étrangers au moyen desquels sont acheminées les correspondances que la France échange avec l'Australie méridionale, et par la voie des bâtiments de la marine impériale ou du commerce naviguant entre l'Amérique et l'Australie méridionale.

Art. 2. Les dépêches désignées dans l'article précédent pourront contenir des lettres ordinaires, des lettres chargées, des journaux, des gazettes, des ouvrages périodiques, des livres bréchés, des livres reliés, des brochures, des papiers de musique, des catalogues, des prospectus, des annonces et des avis divers, imprimés, gravés, lithographiés et autographiés.

Art. 3. Les dispositions de nos décrets du 26 novembre 1856 et 19 mai 1859, relatives aux lettres ordinaires, aux lettres chargées et aux imprimés de toute nature contenues dans les dépêches originaire ou destinataire de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyana française, les îles Saint-Pierre et Miquelon, le Sénégal, de l'île de Gorée de l'île de la Réunion, Mayotte et de Sainte-Marie de Madagascar, seront applicables aux objets de même espèce à comprendre dans les dépêches dont la transmission est réglée par le présent décret.

Toutefois, les lettres ordinaires, les lettres chargées et les imprimés de toute nature échangées entre la métropole et les établissements français des îles Marquises, des îles Basses et des îles de la Société, supporteront, à raison de leur parcours à travers l'esthme de Darien, indépendamment des taxes déterminées par le décret du 26 novembre 1856, savoir :

1<sup>o</sup> Les lettres ordinaires, une taxe de trente centimes par sept grammes et demi ou une fraction de sept grammes et demie.

2<sup>o</sup> Les lettres chargées, une taxe de soixante centimes par sept grammes et demi ou fraction de sept grammes et demie.

3<sup>o</sup> Les imprimés de toute nature, une taxe de dix centimes par quarante grammes ou fraction de quarante grammes.

Les taxes ci-dessus fixées seront perçues au profit ou pour le compte de l'Administration des postes de la métropole.

Art. 4. Les dispositions du présent décret seront exécutées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1861.

Art. 5. Notre ministre nécessaire d'état au département des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Compiegne, le 13 novembre 1859.

Bu 13 novembre 1859.

Sigle : NAPOLEON.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie,

Commissaire impérial aux îles de la Société, \*

Vu les décrets du 7 décembre 1859 et 13 novembre 1859;

Vu l'ordonnance du 28 avril 1843 et la décret du 1<sup>er</sup> janvier 1860;

Su la proposition de l'Ordonnateur faisant fonction de Directeur de l'Intérieur;

AYONS ARRÊTÉ ET ARRÊTÉ :

Art. 1<sup>er</sup>. Est promulgué, dans les Etablissements français de l'Océanie, le décret du 13 novembre 1859, concernant l'échange des correspondances entre la France et les Etablissements français de l'Océanie, par la voie des paquebots britanniques ou des bâtiments de la marine impériale ou commerciaux.

Art. 2. L'Ordonnateur faisant fonction de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Messager* et au *Bulletin Officiel des Etablissements*.

Papeete, le 26 février 1860.

E. G. de la RICHIERE.

Par le Commandant, Commissaire impérial,

L'Ordonnateur t.t. de Directeur de l'Intérieur.

TRILLARD.

## NOUVELLES LOCALES.

Le brig du Protectorat, *Sauzey*, arrivé le 1<sup>er</sup> de ce mois de Vaiapao, après avoir fait escale à Papeete, nous porte les nouvelles d'Europe jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Le Commandant, Commissaire impérial, commandant la station locale, s'est rendu à Moorea dimanche 17 février, sur l'avis à houle le *Latouche-Treville*, de la station.

Le Commissaire impérial était accompagné dans sa tournée de plusieurs officiers des Etablissements.

Le 18 au matin, le Commissaire impérial a choisi, dans le district de Teavaro, un terrain pour l'établissement d'un poste de gendarmerie, chargé de régulariser le transport des dépêches et d'assurer le service du courrier heliodomiaque entre Taiti et Moorea;

Le même jour, le Commissaire impérial, après avoir passé quelques heures chez Talarapa, l'un des plus anciens seigneurs du gouvernement du Protectorat, a parcouru à pied la baie de Papeete et a visité la plantation de café de M. Vallois.

I. i. tapati, le 17 no fojaua, i te reya i te Tomasa fe Avahua o te Emepera, te Tomasa o te manu manu i tele manu fenua i te Moora, ma i te pahi manu farao ra o.

E rahi rahi i te moa, i te pahi manu manu, i tele manu fenua i te Moora, i te reya i te Tomasa fe Avahua o te Emepera i te hou ma fenua i te Tevaro, i te fatais rahi, i te hou ma fenua i te moa mutoo farao, o te haapao haia ei fataifaro mutao i te ohiga ahi rahi rahi, i te fatafa manu hoi i te hou ma fenua i te pahi manu manu, i tele manu fenua i te Moora.

I. i. mahana ra, i hou ma fenua i te hou ma fenua i tele manu fenua i te Moora, i te hou ma fenua i te hou ma fenua i tele manu fenua i te Moora, i te hou ma fenua i te hou ma fenua i tele manu fenua i te Moora, i te hou ma fenua i te hou ma fenua i tele manu fenua i te Moora.



Un peu basmaire et grastillaire et Fouillen Grandchamps, na  
tale, tout alie nei meu au moe le puas rabi, ete manua,  
ne saria gria la sua his i nia ros to rana roo.  
Aurouze et Marchare, etc.

Le coquille rastura rabi i nia his i le nia i taisa.  
C de MONTAUBAN.

## Variétés.

### GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE L'OCEAN ATLANTIQUE.

Traduit de l'Anglais et extrait du Moniteur Universel.

Voir le Mémoir des 30 déc. 1860, 6 et 27 janvier,  
3, 10 et 24 février 1861.

(Suite)

#### STRUCTURE DES FORAMINIFÈRES

On trouve réunis sous le nom de *foraminifères* ceux de ces très singuliers qui sont des coquilles calcaires à plusieurs compartiments, qui ne communiquent pas les uns avec les autres, que nos tués soient prélevés à l'extérieur. Toute coquille est l'habitation d'un groupe d'individus. Chacun a sa propre cellule double de carbonate de chaux, et le coquille animal, quoique sa forme soit assez semblable, est tout à fait différent de celles des analogues, alors des variétés animales indistinctes, mais parallèles; il s'étonne quand on considère le mode d'assemblage. Chaque individu tient ses tentacules qui se projettent dans l'eau sur toute la surface exposée, irrégulièrement et se déplacent vers d'autres racines, illes se disent aux intervalles et forment deux dixies, chacun reçue du sa- enquelle. Si la direction pise, avant cette division, est la ligne droite, la coquille normalement formée, ou bien ou compacte, est droite; si elle est en spirale, la coquille est en spirale. Il paraît qu'il n'y a de limite indiquée au pour la forme, ni pour la grandeur que peut atteindre cette sorte d'assemblage. De même, les coquilles qui possèdent une cavité centrale, ou un canal, ou une poche, exigent les plus grands soins des leurs moulures pour être accueillis, se développant occasionnellement en habitations aussi grandes qu'une pièce de cinq francs et se componant de chambres immobiles. Dans l'un des types de ces singuliers animaux, on peut voir, quand la coquille calcaire est évidée, une masse centrale de cette matière animale particulière qui correspond au contenu de la cellule simple, presque entourée par une plus grande masse comprenant dans la même matière non adhérente, excepté sur un seul point: Des appendices parcs à des lèvres ressortent de ce point. Ces lèvres sont toutes reliées entre elles, et la partie de la coquille qui est en contact d'entre elles, si bien que le corps compact est formé d'un certain nombre d'annexes tout à fait distinctes qui sont tous sensiblement portés bout-à-bout. Tous, en s'élargissant, ont besoin d'un espace plus considérable devant pour se compléter. Un autre type (qui comprend les *minimafora*, groupes bien connus, excessivement abondant à l'état fossile) est plus compliqué dans la structure de sa coquille, sur chaque muraille de séparation est débile; mais cela n'est pas la préparation d'appareils pour la défense. Il n'existe pas de différences essentielles dans la masse animale comprise.

Le coquille de tout à s'ouvrir, et qui, comme il semble à l'extinction de tout à s'ouvrir, des petits débris de l'atlantique se nomme *glareolites*. On l'a suivie dans une complète série de gradations commençant à moins d'un millième de pouce en diamètre, alors qu'il est considéré seulement en une ou deux cellules, jusqu'à ce qu'il atteigne à un soixante-deuxième de pouce. Dans une seule cellule, la muraille est une et unique, mais quasi d'une cellule s'ajoute à une autre cellule, les plus anciennes s'entourent de tubercules, la muraille grossit et l'aperture devient extrêmement étroite le long.

La dernière habitation des *foraminifères* paraît être dans les parties les plus profondes de l'océan: elle commence avec l'âge où elles sont à leur point de plus profondeur dans l'eau. Il n'existe pas de coquille suffisamment étendue, néanmoins, les myriades innombrables, dont les débris forment la vase du plateau télégraphique, ont véritablement bâti à l'extrémité les vases profonds dans lesquelles on trouve ces restes, et si, disséminé dans des eaux d'une profondeur moyenne, leur squelettes sont tombés jusqu'au fond après leur mort, leur épaisseur démontre que l'on peut faire leur mort; que, d'après le professeur Huxley, la halure des probabilités se penche vers la première hypothèse. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils ont vécu à une distance assez courte, et que la plus abondante de leur espèce vit dans les eaux capables de produire suffisamment de nutriment pour la formation de leur vase.

Où que les *foraminifères* — dont les coquilles — éventuellement une si grande partie de la vase, il y a un autre groupe encore semblable, mais formé d'animaux beaucoup plus petits, qui ont le pouvoir de secréter des siliciums au lieu de matières calcaires, et qui ont également joué un rôle important sous le niveau de l'atlantique. Les formes prises par ces petits corps sont une conception merveilleuse et fantastique en vérité, et qui dépasse notre imagination. Ces coquilles sont allongées comme des vermicelles, et le contenu des cellules de ces coquilles n'occupe généralement que la région supérieure qui est divisée en quatre parties. Ils peuvent être très-simples et beaucoup moins facile à reconnaître que les *foraminifères*, à cause de leurs plus petites dimensions. Nonobstant ces diverses dimensions, ils composent des fils importants dans plusieurs parties du monde. Ce sont les *polycystides* des sédiments.

Les éponges sont des substances animales, composées

de réseaux fibroïnes, fortifiées par des spicules de pierre et plus rarement de carbonate de chaux, recouvert d'une couche flexible qui consiste en une multitude de cellules qui empêchent l'expansion de la plante simple. Elles sont suspendues par des filaments de collagène qui peuvent être mis en rotation vibration: ces flancs doublent canaux ou les cavités de la cellule qui commencent par de petits pores à la surface et se terminent par de larges issues. Ces courants d'eau sont constamment maintenus en mouvement au travers de ces canaux et par la vibration des flancs y ramenant la nourriture et y apportant les matières non assimilées.

Le squelette le plus simple de l'éponge est un tissu de fibres irrégulières. Quelques-unes sont calcaires, comme dans l'*Ascidia conchilega*,<sup>1</sup> en usage dans les ménages, mais plus fréquemment il est pierreux et est souvent couvert en broches partant d'un point central. Quant à l'éponge, quelque chose nous, quelques-unes parfaitement droit.

On a des longueurs qui chaque spicule a commencé par

être une cellule sur laquelle une matière pierreuse a été déposée. On peut nommer de ces spicules d'éponge compléter la liste des substances qui forment la vase de l'atlantique et couvrent le large espace occupé par son fond, entre l'Europe et l'Amérique.

On peut donc demander où se trouvent « les éponges des fonds marins », ces millions d'hectares que les poisons ont dévoré, les îles, îlots et îlots échoués avec les montagnes de perles, les îles et îlots échoués avec les montagnes pris qui tous intègrent des dangers au fond de la mer?»

On a moins, ou soit les débris de ces plus grands et plus importants — à ce qu'il nous paraît — habitants de ces profondeurs? Comment sait-il que nous ne traversons pas les arêtes, les dents et les écaillles des poissons, les coquilles, les aspérités ou étoiles de mer, les coraux et d'autres matières comparativement indétructibles, et appartenant aux animaux marins? Ou sont les cailloux, et le sable qu'on peut tellement trouver, et qui sont devenues toutes les matières dures qui doivent avoir été accumulées au cours des dernières éruptions des deux îles?

Quand les débris abandonnent l'île, c'est alors qu'il est certain que les conditions d'une haute mer sont tout à fait défavorables à l'existence des poissons, et même dans la partie des moulins et crustacés mobiles, munis de coquilles ou caparaçons. La limite actuelle de la profondeur à laquelle ces animaux peuvent atteindre, même dans les cas où il n'y a pas trop de courant, mais il n'y a pas de raison de supposer qu'aucun animal de ce grande taille se trouve consommé au dessous de 500 fathoms (3.000 pieds).

D'un autre côté, à la surface et probablement dans toutes les profondeurs de l'eau, dans les grandes régions de l'atlantique, il existe de nombreux animaux de la nature, souvent en si grande nombre qu'ils manifestent leur présence par leurs qualités physico-chimiques, et il est donc raisonnable de conclure que, où les besoins de l'existence sont les nécessaires, les conditions les moins favorables sont encore insuffisantes pour atteindre en huit, peu de haleines, quelques troupes de morsures, et accidentellement, quelques autres poissans paraissent à la surface du milieu de l'atlantique; mais la plupart sont obligés de se confiner dans les plus profonds, et certainement aucun d'eux n'arrive à ces profondeurs tenacement, ni la simple diffusion de l'air ne peut faire pour la vie dans l'atmosphère instantanément d'autant d'oxygène. La mort de ces habitants des eaux superficielles, leur radure dans la partie de la vase des animaux marins placés plus bas dans l'organisation humaine, jusqu'à ce qu'elles arrivent à ces simples organismes que nous venons de décrire. Longtemps avant que les débris de ces animaux vivants à la surface ne puissent arriver au fond et soient assimilés, ils passent peut-être plusieurs transmigrations qui se terminent chez les animaux vivant dans les plus basses régions. Là est peut-être la véritable explication de ces mystères.

#### POINTS D'INTÉRÊT GÉOLOGIQUE.

Quelques points d'intérêt géologique ne manquent pas dans les découvertes faites sur le fond de l'océan Atlantique. La matière découverte — la vase décrite par le professeur Huxley — ressemble de très près à la chaux friable. Cette ressemblance existe non-seulement dans sa caractére minéralogique et physique, mais aussi dans la nature des cristaux qui s'y trouvent. L'espèce de ferro-manganèse qui est très-abondante dans la vase proportionnellement à la quantité de chaux, et qui, au contraire de la vase est abondamment représentée par la chaux, les cristaux appelaient siliceux, et les minéraux d'éponges qui y sont présents dans les mêmes proportions. L'épaisseur de la chaux est dépendant si considérable que nous ne pouvons guère affirmer qu'elle ait été formée par des dépôts de cette espèce.

Les contours du fond de l'océan Atlantique sont trop peu connus jusqu'à présent pour justifier des généralisations importantes sur la géographie physique du globe. Ce qui est connu sur ce sujet, c'est que la vaste région comprise entre l'Europe et l'Afrique et les deux Amériques présente des dépressions profondes tout à fait semblables aux hautes montagnes des Alpes et de l'Himalaya. Comme il y a de grands espaces approximativement aussi, que sur ceux-ci s'élèvent des pics très-hauts à des intervalles éloignés et de nombreuses dépressions plus basses. Tout cela au moins paraît être surabondamment prouvé et on peut dire que nous avons découvert que le système de construction exposé dans cette partie du tas de la terre au-dessus du niveau de la mer, existe aussi au-dessous de ce niveau. Nous avons donc fait un pas en avant dans cette connaissance.

Le profil du continent européen, pris à son point de contact avec la ligne d'eau, paraîtrait très-peu varié, si la masse de la vase de l'océan Atlantique du nord était déplacée et si l'intercalaire coupais entre l'Europe et l'Amérique

Dimanche 3 mars 1861

je trouvais visible à nos yeux. On verrait la terre se dérober sous une inclinaison graduelle d'au plus près 200 milles à l'ouest, et se terminer à par une falaise escarpée parallèle à la rive actuelle au bas de laquelle se trouve, à une profondeur de 7,000 pieds au moins, une vaste plaine déprimée.

[La fin du prochain numéro.]

DIRECTION DU PORT. Papeete, le 27 Février 1861.

#### BÂTIMENTS SUR RÂDE.

##### DE ARRIVEE.

\* 23 janvier. L'aviso à hélice, le *Latoche-Treaille*, commandé par M. Cabaret de Saint-Sernin, lieutenant de vaisseau.

##### DE COMMENCE.

31 de. Golette de Borabora, *Mamut-Pois*, de 35 ton. pris par la *Papa*.

5 Janv. Golette du Protectorat, *Tortue*, de 18 ton. pris par la *Papa*.

7 Février. Brû-golette Péruvien *Kupper*, de 200 ton. pris par la *Papa*.

12 de. Trott-mât barque de 30 ton. pris par la *Hawea*.

19 de. Côte du Protectorat, *Motia*, de 10 ton. pris par la *Papa*.

21 de. Golette du Protectorat, *Ereka*, de 20 ton. pris par la *Papa*.

24 de. Golette de Borabora, *Mamut-la-tei-riwa*, de 20 ton. pris par la *Papa*.

26 de. Trott-mât barque du Protectorat, *Sulien*, de 130 ton. pris par la *Papa*.

28 de. Brû-golette du Protectorat, *Samoa*, de 100 t. pris par la *Papa*.

Mouvements du Port de Papeete, le jeudi 21 au jeudi 28 Février 1861.

##### NAVIRES DE GUERRE ENTREES.

##### NEANT.

##### NAVIRES DE GUERRE SORTIS.

##### NEANT.

##### NAVIRES DE COMMERCE ENTREES.

21 de. La golette de Borabora, *Mamut-la-tei-riwa*, de 20 ton. patrouille Haïti, venant de Huahine avec de l'huile de coco et tangas.

26 de. Trott-mât barque du Protectorat, *Sulien*, de 130 ton. en *Bewi*, avec diverses marchandises.

28 de. Brû-golette du Protectorat, *Samoa*, de 100 t. acheté dans *Samoa*, avec du huile de coco.

##### NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

27 Février. Golette de Huahine, *Tumara* de 49 ton. pris par la *Papa*.

28 de. Brû-golette du Protectorat, *Julia*, de 100 ton. pris par la *Papa*.

27 de. Golette de Borabora, *Mamut-la-tei-riwa*, pour Moorea.

#### ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Papeete, du 18 au 25 Février 1861.

Date de l'abattage.	Nom des bouchers.	Nom des propriétaires.	Lieu de résidence.	Spécies des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
18 Février	Gouget.	1 ton.	Tauira.	Taureau.	1	M.	
20		Brûgolette.	Tauira.	Vache.	1	E.	
21		Mission.	Papeete.	Vache.	1	M.	
22		Johnson.	Papeete.	Vache.	1	W.	
23		Boneteau.	Papeete.	Taureau.	1	B.	
24		Mission.	Papeete.	Vache.	1	M.	
25				Veau.	1		

Papeete, le 25 Février 1861.

Le Marché des logis, commandant la Gendarmerie,

H. GIRAUD.

#### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 18 au 25 Février 1861.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.				Pluie.	Vents.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi 18	730.8	1.0	23.5	21.5	27.4	27.2	1 à 9	NE
Mardi 19	730.8	1.1	23.6	21.8	27.5	27.3	3	ENE
Mercredi 20	730.8	1.8	23.8	21.4	27.6	26.7	18 à 8	ENE
Jeudi 21	730.8	1.0	24.6	20.3	26.9	26.5	14 à 5	NE
Vendredi 22	730.8	1.0	23.6	20.0	26.7	26.5	26.5	ENE
Samedi 23	760.2	0.7	23.6	20.0	26.7	26.5	12 à 8	NNNE
Dimanche 24	760.1	1.4	24.0	23.6	26.5	26.6	3 à 8	NNNE

L'imprimeur Gérant, H. HALLOT.

Papeete, Typographie du Gouvernement.